



**Coalition
pour la dignité
des aînés**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Projet de loi sur le maintien de l'autonomie des aînés

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A L'OPPORTUNITÉ DE COLLABORER POUR ASSURER L'AUTONOMIE DES AÎNÉS

QUÉBEC, le mardi 3 décembre 2024 – La Coalition pour la dignité des aînés, qui regroupe six associations nationales représentant plus de 150 000 personnes aînées à travers le Québec, salue le dépôt d'un projet de loi s'inspirant des recommandations issues de son Rendez-vous national sur le maintien à domicile, tenu le 8 mai dernier.

Le dépôt de ce projet de loi répond notamment à la première de ces recommandations, soit d'adopter une loi-cadre intersectorielle sur le maintien de l'autonomie des aînés afin de faire de l'accès aux soins à domicile un droit et mieux structurer les actions gouvernementales dans tous leurs secteurs d'intervention afin de réduire les barrières liées au maintien à domicile des aînés.

COLLABORER AUTOUR DE RECOMMANDATIONS QUI FONT CONSENSUS

La Coalition invite désormais les parlementaires à étudier les bonnes idées contenues dans le projet de loi sur le maintien de l'autonomie des aînés déposé par le député des Îles-de-la-Madeleine, M. Joël Arseneau, car plusieurs d'entre elles font déjà consensus dans la société civile québécoise.

Ce consensus a été réaffirmé par la centaine d'organisations issues de la société civile, des services publics et des institutions d'enseignement et de recherche réunies au Rendez-vous national sur le maintien à domicile et soutenant ses recommandations. La ministre responsable des Aînés, Mme Sonia Bélanger, à l'instar de représentants de tous les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, a également assisté à l'événement.

La Coalition tient finalement à mentionner que plusieurs avancées allant dans le sens de ses recommandations ont eu lieu depuis le 8 mai dernier : notamment, une nouvelle initiative pour optimiser le rôle des CLSC auprès des aînés, ainsi que le lancement des travaux en vue d'une politique nationale de soutien à domicile, auxquels la Coalition est impatiente de contribuer pour en faire un succès dont tous pourront être fiers.

C'est toute notre société qui gagne à donner aux aînés les moyens de contribuer pleinement à la vie citoyenne et sociale, et la Coalition compte sur les parlementaires pour collaborer ensemble en ce sens.

Pour consulter les quatre recommandations issues du Rendez-vous national sur le maintien à domicile :

<https://coalitiondigniteaines.quebec/4-recommandations-pour-concretiser-le-virage-vers-le-maintien-a-domicile/>

À propos de la Coalition pour la dignité des aînés

Fondée en juin 2020, la Coalition pour la dignité des aînés est un regroupement de six associations nationales représentant plus de 150 000 personnes aînées et constituant un interlocuteur privilégié pour les dossiers qui touchent et qui rejoignent les préoccupations des aînés du Québec. Les États généraux sur les conditions de vie des aînés organisés par la Coalition le 3 mai 2022 furent une première historique au Québec, où plus de 90 personnes issues de 45 organisations se sont réunies afin de prioriser des solutions pour garantir à toutes les personnes aînées la dignité à laquelle elles ont droit.

– 30 –

Source : Coalition pour la dignité des aînés

Renseignements : Cedrik Verreault
cverreault@catapultecommunication.com
(581) 745-1499